



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE 29 JUIN 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	13
Procurations :	2
Absent :	0

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER Guylhem, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame BOUDON Sophie, Monsieur RODIER Sylvain à Monsieur DOLADILLE Damien.

Absent :

Secrétaire de séance : Madame TREBUCHON Géraldine

11 - OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET ANNUALISE (35 heures hebdomadaires annualisées)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En outre, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet annualisé (35/35^{èmes}) pour assurer les fonctions d'agent polyvalent au sein de l'école publique Paul Eluard :

- Surveillance des enfants et accompagnement : garderie, aide les enfants dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...) ; pointage de la cantine ; service cantine ; aide aux devoirs ;
- Ménage et entretien de l'école publique pendant les périodes scolaires et hors périodes scolaires ;
- Service des repas à la cantine avec réception des plats et conditionnement.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique (Catégorie C) à temps complet annualisé (35/35^{èmes}), à compter du 24/08/2026, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent au sein de l'école publique Paul Eluard :

- Surveillance des enfants et accompagnement : garderie, aide les enfants dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (habillage, prise de repas...) ; pointage de la cantine ; service cantine ; aide aux devoirs ;
- Ménage et entretien de l'école publique pendant les périodes scolaires et hors périodes scolaires ;
- Service des repas à la cantine avec réception des plats et conditionnement.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux

Catégorie hiérarchique : Catégorie C

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif : 4 (quatre)

- nouvel effectif : 5 (cinq)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la création de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps complet annualisé ainsi proposée.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6413, 6451, 6453, 6454.

Le Maire,

Samuel SOULIER

